

***Pierre-Georges Roy et le
Bureau des archives de la
Province
1920-1925***

Bernard Weillbrenner

INTRODUCTION

Les archives officielles du Québec furent conservées par le secrétaire et registraire de la province de 1867 jusqu'en 1961, lorsque la responsabilité en fut confiée au nouveau ministère des Affaires culturelles.

Pour une courte période, allant de mars 1888 à mai 1890, les archives jouirent d'une certaine autonomie à l'intérieur du ministère. Le chargé du service, Eudore Evanturel, prit le titre d'archiviste, et dirigea, sous l'autorité du ministre, une petite unité administrative qu'il appela «la branche des archives».¹

Mais c'est à 1920 que l'on fait remonter la création d'un Bureau des archives pour les documents officiels et autres documents historiques. Nous verrons, dans cet article, les débuts de ce Bureau et les activités de son directeur, Pierre-Georges Roy, aux Archives et dans diverses fonctions connexes.

Thomas Chapais avait déploré, en 1919, le retard du Québec à s'occuper de ses documents historiques. «Nous n'avons pas vraiment de département ou de section d'archives historiques régulièrement constituées». Par après, le gouvernement, à l'instigation du ministre Athanase David, avait indiqué son intention de remédier à cette lacune.²

Après le fait, une justification de la création des archives provinciales en sera donnée par un ami et conseiller de Pierre-Georges Roy, Aegidius Fauteux, dans un article intitulé «Nos Archives», publié dans *l'Action française*.³ Son texte sera reproduit par Roy dans son premier rapport, celui de 1920-1921. «Mais pourquoi, dira-t-on, un bureau des Archives à Québec lorsqu'il en existe un à Ottawa déjà, et qui fonctionne parfaitement? Il est certain que les archives fédérales, depuis quelques années surtout, ont pris un développement qui n'a peut-être pas d'exemple en aucun autre pays. Grâce surtout à l'inlassable activité du Dr Doughty, des milliers et des milliers de documents ont été recueillis, et l'on ne compte déjà plus les services rendus à l'histoire canadienne par cette institution si admirablement renouvelée. Il n'en est pas moins vrai, cependant, qu'à côté des

Archives fédérales, les Archives provinciales ont encore une tâche nécessaire à accomplir. Quelle que soit la largeur de vue qu'elle ait manifestée jusqu'à présent en s'efforçant d'assembler tous les documents qui intéressent l'histoire du Canada, la direction des Archives fédérales ne peut pas accorder à l'histoire locale toute l'attention qu'il faudrait et c'est naturellement aux provinces qu'incombe ce soin.

Nous avons un patrimoine historique particulier et, si nous ne le gardons pas nous-même, personne ne le gardera à notre place.»

LA NOMINATION DE PIERRE-GEORGES ROY

Le 2 septembre 1920, Pierre-Georges Roy était nommé «archiviste du gouvernement de la province de Québec» avec un salaire de 3 000 \$ (sa nomination était rétroactive au 1^{er} septembre).⁴

Pierre-Georges Roy allait avoir cinquante ans. Fondateur du *Bulletin des Recherches Historiques* en 1895, il en avait été depuis le seul directeur. Il était membre de la Société royale du Canada depuis 1904. Il connaissait bien les archives officielles conservées à Québec pour les avoir souvent consultées. Journaliste dans les années 1890-1896, puis greffier à la cour, il travaillait depuis 1914 comme directeur du Bureau des archives fédérales à Québec. Ses recherches et publications lui avaient valu deux doctorats honorifiques, l'un de l'Université Laval (1911), l'autre de l'Université Notre-Dame en Indiana (1918). Depuis 1917, il publiait une collection d'inventaires titrée «Archives de la province de Québec» qui avait eu très bonne presse et lui avait apporté des appuis importants, notamment de M^{sr} Amédée Gosselin, historien, archiviste et ancien recteur de l'Université Laval et de Thomas Chapais, historien, professeur d'histoire et sénateur.⁵

Son entrée en fonction, cependant, donnera lieu à des négociations assez longues. En effet, dès le 4 septembre, il écrit à l'archiviste fédéral, Arthur G. Doughty: «Les journaux annoncent ma nomination comme archiviste de Québec, mais il n'y a rien d'accepté, ni de bâclé définitivement... Je crois qu'il serait de l'intérêt de Québec et d'Ottawa que je garderais les deux positions. J'ai confiance que je puis remplir les deux sans misère». Le 8 octobre, Roy renouvelle son offre de continuer à travailler pour Ottawa. Il entrera en fonction à Québec vers le 15 novembre, mais il pourra consacrer toutes ses soirées à faire des copies pour Ottawa. Son fils de 24 ans pourrait l'aider.⁶

Mais l'archiviste fédéral le prévient, le 8 septembre, que la chose est impossible: «I see by the papers that you have accepted the position of archivist. It may be in our interest for you to retain your position with us, but I fear this is not possible under the new Civil Service regulations. However, I shall discuss the matter with you later». Puis il ajoute une phrase énigmatique. «It is possible that before long we may have an archives and museum in Québec on a large scale. It is being discussed, and if we receive the large collection of papers relating to Canada from France, which we are negotiating for, Québec would be the natural place to deposit them. However you will hear from me later.»

À quoi Doughty faisait-il allusion? Pour ce qui était des documents, il s'agissait sans doute des nombreux volumes de copies faites en France au cours de la guerre, et dont Parker, à Paris, tentait de faire reproduire les originaux au photostat. Mais quel était ce projet de musée? Il s'agissait peut-être de la maquette

de la ville de Québec par Duberger qui était conservée aux Archives publiques à Ottawa et qui avait été réclamée par divers organismes et personnes de Québec. Il était aussi possible que Doughty référerait à l'acquisition de la collection McCord qui avait été offerte au gouvernement fédéral, mais les négociations avaient été abandonnées depuis plusieurs mois, car son propriétaire exigeait la voir demeurer à Montréal; et peu après la collection McCord sera acceptée par l'Université McGill.

Les Archives fédérales étaient fortement établies au Québec, avec un bureau et trois personnes à Québec, dirigées par Pierre-Georges Roy et un bureau et six personnes, dirigées par Montardville Boucher de la Bruère, à Montréal: ces employés avaient pour fonction d'obtenir des dons ou d'acheter des documents, de faire des inventaires et des copies et de répondre aux demandes de renseignements des chercheurs: ils accomplissaient, en somme, presque toutes les fonctions d'archives publiques, sauf bien entendu la garde des archives officielles. Au surplus, avec leur contingent de dix archivistes ou copistes à Paris, les Archives fédérales couvraient également un aspect important de cueillette d'information et d'accumulation de documents essentiels à l'écriture de l'histoire du territoire québécois.

Quelles étaient les intentions de Doughty? Il ne pouvait empêcher la création d'archives provinciales, mais il semblait vouloir conserver une influence importante sur la direction de ce bureau, et certainement mettre à la disposition des chercheurs la riche documentation reçue de France, susceptible de renouveler complètement l'historiographie du régime français comme les copies faites en Angleterre devaient, selon lui, complètement renouveler l'histoire du régime anglais.

Doughty poursuit donc son idée de déposer à Québec les copies d'archives reçues de France. Il met Thomas Chapais au courant des démarches de Roy. Puis il tente de rencontrer le premier ministre Taschereau.

Faute de rencontrer celui-ci, il communiquera avec son secrétaire, J.-A. Benoit. Il lui annonce qu'avant de faire une proposition au gouvernement, il désire faire examiner les documents par quelqu'un qui soit un bon historien et à même d'apprécier des documents de cette nature. Quand Benoit suggère qu'on envoie Pierre-Georges Roy à Ottawa, Doughty lui répond qu'à son avis, Roy n'est pas suffisamment familier avec ce genre de documents, car il s'est surtout intéressé à la recherche généalogique; il croit que Roy est un excellent homme à placer à la tête des Archives, que son activité est utile au Québec aussi bien qu'aux Archives d'Ottawa, mais que ce genre de documents ne pouvaient être évalués que par quelqu'un doué d'une vision plus large de l'histoire nationale et des avantages à développer la littérature historique dans la province. Il suggère donc Thomas Chapais ou l'abbé Camille Roy. Il décrira ses actions et opinions dans une lettre à Thomas Chapais, le 18 novembre.⁷

Chapais refuse d'aller à Ottawa. Le 29 octobre 1920, Roy écrit à Doughty lui demandant de le rencontrer: il a vu le sous-secrétaire C.-J. Simard et Benoit, le secrétaire du premier ministre. «Mais l'opinion ici est qu'il doit y avoir bonne entente et même coopération des deux bureaux d'archives d'Ottawa et de Québec.»

Quelques jours plus tard, Roy se rend à Ottawa, et passe aux Archives quelques deux heures le vendredi et autant de temps le samedi.

Le 6 novembre, Roy écrit à Doughty qu'il a fait un utile voyage à Ottawa, qu'il a visité les archives avec David Parker, le chef de la division des manuscrits, et qu'il a préparé la liste des documents qu'il désire faire copier. Il s'agira surtout des ordonnances des intendants.⁸ Le 10 novembre, il écrit à nouveau à Doughty lui disant qu'il a rédigé un rapport de sa visite à Ottawa; il a recommandé d'échanger les deux livres originaux du comité des terres contre une copie au photostat de toute la série. Il a aussi insisté pour que le Québec fasse copier à Ottawa toutes les archives qui pouvaient lui être utiles. Le Secrétaire de la province a tout approuvé et le premier ministre devrait ratifier ces décisions. Il conclut: «Notre nouveau département a tout à gagner en entretenant des relations amicales avec le département des Archives à Ottawa et je crois qu'on comprend maintenant la chose à Québec». Dans la même lettre, il demande qu'on retarde sa démission de quelques mois, la maladie de sa femme et celle de son fils étant très coûteuses.⁹

Roy semble donc satisfait, et s'emploie à des échanges de copies entre les deux institutions. Mais Doughty ne l'est pas du tout. Il écrit à Thomas Chapais: «I am not satisfied with the visit of Mr. Roy and I know that I should not be, because he gave me the other day his views on the archives which did not coincide with my own.»¹⁰ Et il n'a passé que quatre heures aux Archives publiques pour y examiner les documents. Doughty presse donc Thomas Chapais de venir passer une semaine à Ottawa aux frais de la Commission des manuscrits, rattachée aux Archives publiques du Canada, pour examiner les documents de France et pour désigner ceux qui seraient de plus d'intérêt pour les chercheurs du Québec. Il explique qu'il veut offrir au Québec les transcriptions faites à la main, une fois qu'il aura les photostats des originaux.

Thomas Chapais ne répond pas à la lettre de Doughty. Roy, mis au courant des agissements de Doughty, lutte contre ce qu'il considère comme une tentative de tutelle d'Ottawa. Il l'emportera. Aegigius Fauteux lui écrit le 31 janvier: «Il me fait plaisir d'apprendre, d'un autre côté, que vous avez réussi à faire rater l'entreprise contre les archives. Espérons que l'on ne recommence plus».¹¹

LE BUREAU DES ARCHIVES

Dès les débuts, Roy emploie l'expression département, mais plus souvent Bureau des archives, pour décrire l'unité administrative qui se crée par suite de sa nomination.

Le Secrétaire provincial utilisera le terme Bureau des archives dans son rapport pour l'année 1920-1921: «L'organisation du Bureau des archives de Québec sous la direction éclairée de M. Pierre-Georges Roy», et si Roy utilise le titre «Rapport de l'archiviste de la province de Québec» pour son premier rapport publié, le timbre de la lettre de transmission porte «Bureau des archives». C'est donc un service plutôt qu'une institution qui est créée. Le titre de bureau marque son importance dans la hiérarchie, et peut-être son degré d'autonomie, mais il appartiendra à son directeur à déterminer les objectifs, le programme d'action de cet organe gouvernemental.

Quels étaient les sources qui pouvaient inspirer ces objectifs et ces programmes? Le concept de l'histoire que trahissait la déclaration de Pierre-Georges Roy dans son rapport de 1920-1921 est très statique et limité; «Garneau et Ferland ont tracé les grandes lignes de notre histoire nationale. Ils ont élevé un vaste et

superbe édifice dans lequel il y a, je crois, peu de choses à changer. Il ne reste plus qu'à l'orner». C'est d'ailleurs, presque une simple paraphrase de ce que son frère aîné Joseph-Edmond avait écrit, en 1897, en introduction à son *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*: «Charlevoix, Garneau, Ferland, Bibaud ont été les ouvriers de la première heure... ils ont construit un vaste édifice sur des assises solides... Depuis d'autres sont venus... ces architectes de la ville avaient vu et fait grand, leurs successeurs ont concentré toute leur attention à l'ornementation de l'édifice...»¹²

L'année suivante, il effectue une complète volte-face; il énonce une toute nouvelle vision du développement de l'histoire du Canada: «nous n'aurons de véritable histoire nationale que le jour où des monographies nombreuses auront déblayé le terrain et préparé la voie à nos historiens».¹³ Mais en dépit de ces déclarations, il manifesterait toujours une préférence pour la petite histoire et cela colorera ses objectifs et ses plans de travail. Ses plus fortes inspirations, celles qui ont certainement contribué à déterminer chez lui le rôle des archives, c'est d'abord, son expérience passée: travail de recherche, de publication, de vulgarisation réalisé à travers le *Bulletin des recherches historiques*; c'est ensuite les tâches accomplies sous la direction de A. G. Doughty, en tant que représentant et chef du bureau de Québec des Archives publiques du Canada.

Mais il n'a pu négliger les opinions, suggestions et souhaits qui lui avaient été exprimés au cours des dernières années.

En 1919, l'érudit Victor Morin avait insisté sur les publications: «...la rumeur veut qu'il [le gouvernement provincial] songe à créer un bureau d'archives publiques avec mission de publier nos précieux documents. Tous les lettrés applaudiront à cette excellente initiative».¹⁴ Thomas Chapais avait tracé tout un programme de travail en même temps que la justification de la création d'archives provinciales dans sa préface à l'*Inventaire des ordonnances des intendants* de Pierre-Georges Roy: «... nos départements publics regorgent de documents historiques. Le pas que nous avons à faire, c'est de les réunir, de les concentrer en un vaste dépôt, de les compléter par des incursions judicieuses dans les domaines où nous avons accès et de les cataloguer pour le bénéfice des chercheurs».

Ces propos étaient repris par le directeur de la bibliothèque Saint-Sulpice, Aegidius Fauteux, dans son article de l'*Action française*: «Lorsque nos documents auront été tirés des combles où ils dorment actuellement, à leur plus grand péril, lorsqu'ils auront été classifiés, mis en ordre et commodément disposés, il ne faudra pas s'arrêter là. Le second devoir de nos archivistes sera de combler dans la mesure du possible les larges brèches faites dans l'amas de nos sources originales par cette négligence et ces rapines que nous avons tout à l'heure déplorées».

Pierre-Georges Roy fera siens ces propos, en les citant dans son premier rapport.¹⁵

Il existe aussi quelques textes dans lesquels Pierre-Georges Roy laisse entrevoir sa conception des archives et l'orientation des travaux. Dans son premier rapport sur les archives (RAPQ), il exprime son désir de mettre en valeur les documents du régime français, «les archives les plus précieuses de tout le pays, de l'aveu de tous les connaisseurs» et il privilégiera, ajoute-t-il, les personnages moins connus. Il avait d'abord écrit, dans son ébauche de rapport, que les archives

de la province de Québec n'étaient utiles qu'à la petite histoire, mais avait supprimé le passage à la suggestion de Aegidius Fauteux.¹⁶

Dans son deuxième rapport, celui de 1921-1922, il revient là-dessus. Il dit vouloir servir les chercheurs, qui s'occupent avant tout de généalogie et d'histoire locale, et il s'efforce de conserver des documents qui reflètent les coutumes et les usages, la tradition du passé, sans pour autant négliger la grande histoire.¹⁷

Il donne des précisions sur les politiques d'acquisition dans son rapport pour 1924-1925: «Je vous avoue, monsieur le ministre, que la petite histoire, celle des humbles, des méconnus surtout, a toujours eu mes préférences. Sans doute notre Bureau n'a pas négligé la grande histoire. Nous avons, sur les événements importants et les hommes qui ont joué un rôle de premier plan une documentation abondante et que nous nous efforçons de grossir tous les jours, mais, comme le bonhomme Voltaire, je compile, compile et compile surtout sur les petites choses. C'est cette documentation qui nous est, d'ailleurs, le plus souvent demandée.»¹⁸ Un peu plus loin, dans le même rapport, il indique également la nature des documents acquis: «Dans un département d'archives, on recueille à peu près tout: manuscrits, livres, brochures, peintures, gravures, photographies, etc., etc.»¹⁹ Ceci est une orientation nouvelle. Comme aux Archives fédérales, on veut assembler des documents de tout genre et de toute origine et particulièrement une bibliothèque. Ses tendances et préférences seront d'ailleurs reflétées dans ses actes.

Moyens d'action

Mais pour être un succès, il faut aussi que les archives soient connues, qu'elles aient le support du gouvernement, le personnel et le budget nécessaires à leurs opérations. Comme lui écrivait Fauteux en décembre 1921, «Le gouvernement devra vous fournir les moyens de faire rivaliser convenablement nos archives provinciales avec les Archives fédérales, et, pour l'y amener, il est nécessaire que l'opinion s'en mêle.»²⁰

Roy, ancien journaliste, n'en a pas perdu l'instinct. Il a d'ailleurs une bonne connaissance du milieu de la politique et de l'administration, il est familier du milieu judiciaire aussi bien que du milieu des érudits. Il fait écrire ses amis.

Dès le 25 janvier 1921, comme nous l'avons vu, Aegidius Fauteux publie dans l'*Action française* dirigée par l'abbé Groulx, un article solide intitulé «Nos Archives», et dès le printemps, William Wood publie un article dans le rapport annuel de la Société historique du Canada sous le titre «The New Provincial Archives of Quebec».²¹ Les témoignages concernant les Archives et le travail de Pierre-Georges Roy seront nombreux et encourageants.

Cela ne peut que consolider l'appui qu'il reçoit d'en haut. Pierre-Georges Roy a le soutien du Secrétariat de la Province. Il s'entend bien avec le ministre, Athanase David, et avec le sous-ministre, C.-J. Simard. Il aura de bonnes relations avec le premier ministre Taschereau. Thomas Chapais, historien et homme politique influent, lui est tout acquis.

Quand Doughty veut s'adresser directement au ministre par dessus la tête de Roy, on le renvoie à celui-ci, comme nous l'avons vu.²² La preuve de cette confiance que l'on a en Roy se manifestera de diverses façons: nomination comme

secrétaire de la commission des monuments historiques, et comme directeur des archives judiciaires de Québec, par des augmentations de personnel et de budget, et la fourniture de locaux de plus en plus satisfaisants. Le gouvernement appuiera aussi généreusement le *Bulletin des recherches historiques*. Pierre-Georges Roy témoigne de ce support ministériel dès le début de 1922. Il écrit à Doughty: «Je crois que notre gouvernement est maintenant décidé de m'accorder tous les secours nécessaires pour établir un département d'archives qui ne soit pas inférieur à ceux des autres provinces.»²³

Ressources financières

Si l'on consulte les comptes publics de la Province de Québec pour 1920-1921, on ne trouve qu'une somme de 3 100 \$ sous la rubrique Archives canadiennes. C'est bien peu. Mais les Archives dépensent beaucoup plus que les crédits votés sous la rubrique archives canadiennes (ensuite archives provinciales), car les traitements des employés permanents sont compris dans les crédits du Secrétariat provincial, et il y a des montants additionnels consacrés aux archives, au chapitre des contingences, et enfin certains crédits spéciaux. Nous avons préparé un tableau des dépenses des archives: les chiffres sont approximatifs, car les dépenses pour les archives n'étant pas indiquées séparément, nous avons dû deviner un peu ce qui s'appliquait aux archives.

TABLEAU: DÉPENSES 1920-1925
d'après des comptes publics de la Province de Québec

Année	Traitements	Contingences	Archives canadiennes	Autres crédits	Total
1920-21	\$ 3,400	\$ 866.50	\$3,100	\$2,000-Inventaires	\$ 9, 336.50
1921-22	4,900	4,164.12	4,100	2,000-Inventaires	15, 164.12
1922-23	5,100	4,737.04	10,000	2,000-Inventaires 600-BRH	22,437.04
1923-24	5,100	4,163.07	13,000 (BRH-\$1,200) incl.	2,000-Inventaires	24,263.07
1924-25	6,600	4,342.15	10,000 (BRH-\$1,200) incl.	—————	20,942.15
1925-26	10,500	2,120.34	12, 500 (BRH-\$2,400) incl.	2, 000-Inventaires 600-Roy	27, 720. 34

Au total, les Archives auraient dépensé en 1920-1921, pour une année incomplète, car l'exercice financier va du 1er juillet au 31 juin, un peu plus de 9 000 \$. Dès la deuxième année, 1921-1922, il y a hausse significative. Une analyse de ces dépenses, pour l'année 1921-1922 et les années suivantes révèle qu'on

dépense plus de la moitié des ressources financières pour les salaires, le reste étant divisé 1/3 pour les publications, et 2/3 pour les acquisitions et les dépenses diverses, fournitures de bureau, etc. Cela se traduit, cette année-là par les montants suivants: traitements, 8 000 \$, publications, 2 000 \$, divers, 4 700 \$, pour un total de plus de 15 000 \$.

L'année 1924-1925 montre une baisse: c'est que, par exception, on ne publia pas les inventaires coutumiers.

À noter que dès 1922-1923 on dépassait le montant de 20 000 \$ que Fauteux avait jugé le minimum que la province pouvait décentement consacrer à ses archives, en comparaison avec l'État de l'Illinois «Une pareille somme n'est pas exagérée et il n'en faut certes pas moins si nous voulons regagner le temps perdu.»²⁴ Ce faisant, elle dépassait le niveau de dépenses des autres provinces et atteignait à peu près le niveau des dépenses faites par les Archives fédérales dans la province de Québec.

Le personnel

Dès janvier 1921, le Lt-Colonel William Wood est nommé aux Archives. Historien bien coté, qui recevra la médaille Tyrrell, il appartient à la bonne société de Québec. On lui offre un salaire de 1 800 \$. Il accepte, mais trouve le montant bien bas. Il s'en ouvrira à Arthur Doughty qui prend position en sa faveur: «The Province of Quebec could easily afford to pay you more because you are able to do much more to make the Archives known than the man who is paid 3 000 \$. The archives are not very much use unless known.»²⁵

Le colonel Wood avait été nommé pour satisfaire l'élément anglais et s'il rendait quelques services à Roy qui avait une haute opinion de ses capacités en langue anglaise, il est permis de croire qu'il ne venait que rarement aux Archives et se consacrait plutôt à ses travaux historiques. C'est ce qui ressort de la documentation que nous avons vue et de la réponse du ministre, à l'Assemblée législative, en 1924. À la question: «Est-il venu au bureau des archives pour y travailler depuis sa nomination?» Le ministre répondit: «Il reçoit ses instructions de l'archiviste de la province et accomplit son travail tel qu'exigé.»²⁶ Cette nomination était probablement la raison de la mise en garde de Fauteux, dans *l'Action française* de 1921: «Le gouvernement devra veiller à ce que dans cette province aux traditions françaises, le bureau d'archives qu'il vient de fonder conserve jalousement son caractère français.»²⁷ Ses craintes ne seront pas justifiées.

C'est en juillet 1924 que l'abbé Ivanhoe Caron est nommé à son tour. Missionnaire colonisateur, l'abbé Caron avait publié sur l'histoire de la colonisation depuis 1916, était devenu membre de la Société Royale du Canada en 1921 et avait reçu en 1923 le prix David pour son oeuvre littéraire. Son poste aux archives lui permettrait de continuer son oeuvre. Roy affirmera plus tard, en 1941, que l'abbé Caron avait été choisi par l'archevêque de Québec et qu'une telle nomination était nécessaire si les archives voulaient avoir accès aux archives religieuses. La situation n'avait donc pas changé depuis le début du siècle, alors que la nomination, pour les archives fédérales cette fois, de l'abbé P.-M. O'Leary avait été faite par l'archiviste de Québec pour les mêmes raisons.

Claude de Bonnault, un Français qui préparait un doctorat sur la société canadienne, avait été chaudement recommandé par Aegidius Fauteux, qui correspondait avec lui depuis des années. De Bonnault offre ses services le 4 août 1924. Le 18 août, Roy l'engage à raison de 40 \$ par mois, à titre de contractuel. Le montant sera haussé à 100 \$ l'année suivante. De Bonnault sera au service des archives en tant que représentant en France, à partir du mois d'octobre 1924, sauf pour deux interruptions, jusqu'à sa mort en 1958.

Il y aura, aux Archives, dès le début, une secrétaire et quelques commis. Des copistes seront payés soit à même les crédits des Archives, soit dans les «contingences». Parmi ces employés des premières années, signalons Annette Picard, Jeanne Picard et Jeanne Hébert aux Archives judiciaires de Montréal et Georges-C. Larose aux Archives publiques à Ottawa.

En tout, en années-personnes, on pourra compter pour les six mois de 1921 l'équivalent de quatre employés à plein temps; en 1921-1922 l'équivalent de cinq; on doublera à dix années-personnes en 1922-1923, puis on augmentera à 11 en 1923-1924.

TABLEAU: ANNÉES-PERSONNES 1920-1925
d'après les comptes publics de la Province de Québec

Année	Employés réguliers (Secrétariat provincial)	Surnuméraires (Contingences)	Contractuels (Archives canadiennes)	Total
1920-21	2	2	0	4
1921-22	2	2	1	5
1922-23	2	4	4	10
1923-24	2	4	5	11
1924-25	3	4	4	11
1925-26	6	1	4	11

Somme toute, des chiffres qui semblent raisonnables, et trahissent un sérieux effort du gouvernement pour doter les archives d'un personnel adéquat.

Les locaux

Dès son premier rapport, daté du 28 novembre 1921, Pierre-Georges Roy demande au ministre des locaux plus convenables et surtout plus vastes; c'est que les archives étaient logées au Parlement, «...dans cette modeste pièce des combles où nous n'avions même pas la place nécessaire pour installer nos cahiers de référence.»²⁸ Il reviendra à la charge dans son rapport du 10 décembre 1923: «Nos voûtes sont absolument encombrées. Nous avons dû laisser dans leurs caisses bon nombre de documents importants acquis depuis un an. Nous ne pouvons mettre

ces pièces à la disposition des chercheurs aussi longtemps que l'espace nous manquera.»²⁹

Boucher de la Bruère pousse Roy à répéter ses demandes: «Talonnez sans cesser le gouvernement pour vous bâtir un édifice pour les archives. Ottawa doit agrandir le sien dès cette année, malgré ses finances délabrées.»³⁰

Une lueur d'espoir en 1924. Fauteux écrit à Roy qu'il peut compter sur le support de l'honorable Louis-Philippe Brodeur, le lieutenant-gouverneur, pour un édifice spécial pour les archives.³¹

Les vœux de Roy seront exaucés en juin 1925. Il obtient, au deuxième étage du nouvel édifice du parlement, rue Sainte-Julie, qui abritera la bibliothèque parlementaire «...des voûtes spacieuses, propres, aérées, où le soleil pénètre plusieurs heures par jour. Outre les bureaux du personnel, nous avons une voûte très moderne de près de cent pieds de longueur sur trente-cinq de largeur, une bibliothèque superbement éclairée, où nous pourrions placer une vingtaine de mille volumes et une salle de travail exclusivement destinée aux chercheurs qui viennent consulter nos archives.»³²

Pour obtenir des locaux qui satisferaient les besoins immédiats, on a donc dû attendre cinq années pendant lesquelles le travail d'acquisition a été pratiquement bloqué. Ce manque d'espace de rangement fut le plus sérieux obstacle au développement normal des archives, car les ressources en personnel et en argent étaient assez satisfaisantes.

Les activités

Voyons maintenant les activités du Bureau des archives au cours des cinq premières années, soit de janvier 1921 à décembre 1925: acquisitions, classement et inventaires, services aux chercheurs, publications, concours d'histoire.

Les acquisitions

L'un des objectifs principaux assignés aux archives était de rassembler les archives anciennes éparpillées dans les ministères et bureaux.

Dès le 20 décembre 1920, le sous-secrétaire de la Province, C.-J. Simard écrivait à l'assistant sous-ministre des finances, M. Alex Hyde, et à son équivalent à l'Agriculture, à l'Éducation et à la Justice, et sans doute aux autres ministères, demandant le versement aux Archives de tous les documents antérieurs à la Confédération: «Pour mieux assurer l'efficacité de ce service et la conservation des documents qui doivent faire partie des archives de la province, il est enjoint aux sous-ministres de remettre entre les mains de l'archiviste de la province tous papiers, cartes, registres, etc., qui sont la propriété de la province de Québec et dont la date est antérieure au premier juillet 1867.»³³

Il apparaît que cette directive n'a eu aucun effet, sans doute par la force de l'inertie et parce que les administrations sont toujours jalouses de leurs biens.

Pierre-Georges Roy discute du sujet dans une lettre du 4 avril 1922 au sous-secrétaire C.-J. Simard: «Je profite de l'occasion pour insister de nouveau afin que tous les documents antérieurs à 1867 soient remis à l'archiviste. C'est ce qu'on a fait à Ottawa et tout le monde s'en trouve bien aujourd'hui.»

Il invoque deux arguments. Celui de l'efficacité: «Nos documents sont étiquetés et classés et nous les retrouvons après quelques secondes de recherche». Celui de la sécurité: «L'avantage qu'on a de les déposer chez nous, c'est qu'ils ne sortent jamais de nos voûtes. Dans les départements, ils voyagent d'un bureau à l'autre, ce qui les expose à être écartés et perdus.» Il cite le cas de plusieurs caisses de documents sur les Jésuites qui sont disparus, ayant été volés au cours des 25 ou 30 années précédentes, et qui ont été mises en vente par la maison d'auto-graphes Dufossé de Paris.³⁴

Pierre-Georges Roy profite de son rapport de 1922-1923 pour discuter de versements. Il admet d'abord que tous les documents ne seront pas utiles pour l'histoire. Mais, dit-il, «plus de la moitié des pièces d'archives n'acquiescent leur importance qu'après un recul de cinquante ou même cent ans». En dépit de sa longue expérience et de ses consultations, il n'a pas encore trouvé «le principe pour faire un triage judicieux». Mais il a conclu qu'il ne fallait rien détruire sans un laps de temps suffisant, et il propose des versements périodiques, comme cela se fait en Europe et au fédéral: «Pourquoi les départements de l'administration provinciale ne verseraient-ils pas aux Archives toutes les pièces qui remontent, disons à cinquante ans? Je ne vois guère d'inconvénients à ce système, et je crois que son établissement empêcherait la disparition de nombreux documents qui seront utiles à nos historiens et à nos écrivains dans un avenir plus ou moins rapproché.»³⁵

Il ne fait que suggérer. S'agit-il d'un euphémisme par litote, figure de style très fréquente sous sa plume? Ou bien, comme le propose Louis Garon dans son article, est-ce parce qu'il n'a aucun pouvoir, la loi du secrétaire et registraire provincial de 1886 accordant à chaque département ou ministère la propriété exclusive de ses archives? Le manque d'espace aux Archives serait suffisant, à lui seul, pour expliquer le peu d'insistance de Roy et le peu d'enthousiasme des ministères. Quelle qu'en soit la raison, les versements se firent rares.

Les rapports annuels des archives ne signalent à peu près pas de versements et la description en est vague. Un seul ministère, le Département des Terres de la couronne, avait versé, et c'était en 1920-1921, plusieurs centaines de documents originaux concernant les seigneuries des Jésuites. Au cours des cinq premières années du Bureau des archives donc, pas de progrès du côté de la centralisation des anciennes archives des ministères du gouvernement, ce qui était pourtant l'un des objectifs premiers de sa création.

Pierre-Georges Roy aura un peu plus de succès pour ce qui a trait aux archives judiciaires. On avait abandonné depuis longtemps la centralisation des archives judiciaires commencée en 1882 et 1888 par arrêtés ministériels. Une fois les documents copiés, on les avait retournés à leur point d'origine. Ainsi, beaucoup de documents provenant de Montréal avaient été remis aux archives judiciaires de cette ville avant 1911. Mais au début des années 20, plusieurs séries de documents historiques sont versées par les archives judiciaires de Québec tandis que des documents sur la voirie et autres domaines sont remis par les archives judiciaires de Montréal aux Archives provinciales en 1920-1921 et 1921-1922.

Le 22 novembre 1921, E.-Z. Massicotte, depuis 1911 directeur des archives judiciaires de Montréal, demandait l'assistance des Archives provinciales pour la copie des registres manquants ou en mauvais état. Il lui prédisait: «...un jour ou

l'autre, le département des archives provinciales prendra la surveillance des archives judiciaires.»

Roy continuera la tradition de l'époque précédente. Il fera préparer aux frais du Bureau des archives des inventaires et la copie des documents en mauvais état. Sa nomination comme responsable des Archives judiciaires de Québec renforcera son sens des responsabilités en ce domaine.

Un autre objectif important était de «compléter» les archives par l'acquisition ou la copie de documents, de préparer des «archives de complément». Cet aspect des travaux des archives sera important au cours de la période. Nous l'avons vu, tout de suite après sa nomination, Roy avait refusé l'offre de Doughty concernant les copies d'archives françaises relatives au Canada, conservées à Ottawa.

En 1921, la bibliothèque de la législature de Québec remet aux archives provinciales treize cahiers identifiés comme correspondance des gouverneurs de la Nouvelle-France. Ce sont tout probablement des copies, datant de 1847, connues sous le titre de «manuscrits relatifs à l'histoire de la Nouvelle-France, 1^{ère} série.»³⁶

En décembre 1921, Doughty fait une nouvelle proposition. Elle est plus claire que la précédente. Il reconnaît l'impossibilité pratique de faire reproduire au photostat les séries de documents conservés en France, qui ont été copiées à la main dans le passé. Il propose donc au ministre David de faire copier au photostat pour la province de Québec les plus importantes séries parmi les quelque 1000 volumes de copies faites en France par les archives fédérales. La province paierait les coûts du papier et du matériel, les archives fédérales absorberaient les frais de main-d'oeuvre. Il estimait le coût à six ou sept mille dollars la première année, un peu plus la deuxième année. Il prie le ministre de consulter Thomas Chapais et l'abbé Camille Roy à ce sujet. Les bénéfices d'une telle entreprise seraient de produire un double de sécurité mais surtout de les rendre facilement accessibles aux chercheurs québécois. «It is impossible to develop an historical literature of the country without access to the material on which such history must rest.» Il concluait: «Québec has now an opportunity to secure the benefit of the work at trifling cost. I am writing to you not as an official of the Government, but as a citizen of the Dominion who is deeply interested in the history of Canada and particularly of the history of Quebec.»³⁷

Nous n'avons pu trouver de réponse à cette lettre, probablement parce qu'on n'y a pas répondu. La proposition était pourtant fort intéressante, mais Roy n'avait apparemment pas changé d'avis. Sans doute parce que les archives provinciales ont des locaux exigus et un modeste budget d'acquisitions d'environ 3 000 \$. Mais plus encore, Roy craint peut-être que les archives provinciales ne deviennent une simple succursale d'Ottawa. Enfin, il n'est probablement pas convaincu de l'intérêt de ces séries de documents pour l'immédiat.

Il préférera faire copier à Ottawa, à Montréal ou en France les documents qu'il désire obtenir pour une raison précise, au fur et à mesure des besoins. La nomination, en octobre 1924, d'un agent en France en la personne de Claude de Bonnault, lui permettra d'obtenir des copies, photographiques ou autres, des documents isolés qu'il souhaite pour compléter tel ou tel dossier; il sera indépendant d'Ottawa.

CLAUDE de BONNEAULT

Claude de Bonnault, en offrant ses services en août 1924, avait également proposé un programme de travail qui avait été endossé par Roy: cataloguer, copier, faire des recherches, surveiller les ventes de manuscrits, etc. C. de Bonnault écrivait aussi: «je comprends votre désir de résultats immédiats»,³⁸ ce qui était assez significatif car le gouvernement provincial n'était pas très empressé de défrayer le traitement d'un Français en France.

Les relations avec le Bureau de Paris des Archives fédérales sont amicales, mais de Bonnault ne dispose pas des mêmes privilèges. Quand on lui refuse la permission de copier aux Archives étrangères, aux Archives de la Marine et des Colonies, il demande l'intervention du Commissaire général du Canada, M. Philippe Roy,³⁹ mais comme la chose n'aboutit pas, il croit nécessaire l'intervention de l'historien et homme politique Gabriel Hanotaux.⁴⁰

De Bonnault fait aussi des démarches pour que l'Académie française reconnaisse les mérites des Archives de la province, mais il conclut qu'il serait plus facile à Roy d'obtenir une distinction personnelle.⁴¹ Dans ce but, il se fait expédier les oeuvres de Roy pour les distribuer à M^{sr} Baudrillart, Gabriel Hanotaux, Georges Goyau, René Doumic, René Bazin et Charles de Régnier.⁴²

Vers les mêmes années, les Archives publiques du Canada sont en pleine offensive, en Europe, pour l'obtention des papiers privés des personnalités ayant joué un rôle important au Canada. En 1922, les Archives fédérales avaient reçu en cadeau la collection Northcliffe constituée des papiers Durham, Townshend et Monckton et acheté les papiers Lévis. Grâce à Sir Campbell-Stuart, du *Times*, un Canadien établi à Londres, une société d'histoire du Canada est formée en Angleterre en novembre 1923, et une autre en France en 1924; ces sociétés réunissent les familles des anciens administrateurs coloniaux. La principale fonction de ces sociétés était de faciliter l'acquisition par les Archives fédérales du Canada des papiers concernant le Canada.

La société anglaise proposera la publication de biographies de Lord Durham, Lord Dorchester et Lord Elgin. La société française fondera une revue, *Nova Francia*, qui sera publiée jusqu'à la fin de 1932, Robert de Roquebrune en fut longtemps, avec Léo-A. Leymarie, l'un des principaux collaborateurs.⁴³

PAPIERS PRIVÉS ET COPIES

Roy fait aussi quelques démarches concernant les papiers privés. Dans son premier rapport, en 1920-1921, il en fait la demande au public. Mais là encore son ton est peu vigoureux, pas pressant. Voyons plutôt. Il cite un article de *La Presse* du 12 septembre 1921 qui s'inspire d'un appel du directeur du British Museum et il conclut: «À ceux qui ont des papiers de famille ou autres qu'ils ne tiennent pas à conserver, nous demandons de les expédier à nos frais aux Archives de la Province de Québec. Ici, ils seront examinés et s'ils peuvent servir à l'histoire, ils seraient étiquetés et classés avec soin»⁴⁴. Et il répétera cette suggestion dans le BRH.

Quels furent les résultats de ces demandes ou démarches au cours des premières années du Bureau des archives? Nous nous sommes référés aux RAPQ pour les dons et aux comptes publics, pour les achats, les archives ne possédant pas de registre d'acquisitions pour ces années.

Parmi les dons de documents, les plus importants sont, sans contredit, la vingtaine de documents concernant la capitulation de Québec en 1759, obtenus en 1922-1923. Le donateur, M. du Pavillon voulait rester anonyme, mais on lui acheta aussi certaines pièces, et son nom apparût aux comptes publics pour un montant de 200 \$. On peut aussi signaler les dons des papiers de M. de Lotbinière-Harwood, de Mademoiselle de Léry et de Francis McLennan en 1923-1924.

Parmi les achats, une très importante collection de 4 000 pièces sur les patriotes de 1837, d'origine officielle, a été achetée semble-t-il d'un monsieur A. Gratton, pour plus de 3 000 \$ en 1923-1924 et 1925-1926. Les livres de comptes de l'artiste J.-F. Baillargé, achetés pour environ 1 000 \$ en 1922-1923 et 1924-1925; les papiers de la famille Allsop, 100 \$ en 1923-1924, les notes de G.-B. Faribault, 100 \$ en 1924-1925.

De plus, les Archives faisaient copier à Ottawa, à Montréal, à Trois-Rivières et ailleurs, surtout les documents judiciaires. Pendant ce temps, les Archives fédérales faisaient aussi copier à Québec et à Montréal, notamment la collection Baby et les papiers Lafontaine.

Claude de Bonnault, de Paris, achetait livres et documents ou faisait copier en vue de la publication ou pour aider les chercheurs. En septembre 1924, par exemple, E. Fabre-Surveyer s'intéresse à la réaction des Chambres de commerce de France à la cession du Canada. Il écrit à Roy: «Serait-il à propos de transcrire ces documents par les archives provinciales ou devons-nous charger de ce soin les archivistes fédéraux?»⁴⁵ Ce sera l'une des premières séries de documents que Roy fera copier par de Bonnault qu'il vient d'engager. Il publiera les documents ainsi rassemblés dans son rapport pour 1924-1925. Par ailleurs, les archives recevaient en dons ou achetaient des documents de toutes sortes, portraits, cachets, photographies, mais surtout livres et brochures pour constituer une bibliothèque de référence.

Et comme il avait annoncé dans ses rapports, Pierre-Georges-Roy assemble des dossiers sur les petites choses de notre histoire.

Classement et inventaires

Le classement s'entend ici surtout de l'ordonnance des pièces à l'intérieur d'un fonds, d'une collection, ou dans l'accumulation de documentation. Il semble que Roy se soit assez peu préoccupé des ensembles, d'un cadre de classement. Les principaux fonds étaient d'ailleurs en bon ordre depuis des années. Peut-être faut-il lui attribuer le classement des documents sur les seigneuries: là on s'est contenté de regrouper les documents et les copies sous le nom de la seigneurie, sans grand égard au principe du respect des fonds. Pour ce qui est de la documentation que l'on retrouve surtout dans le fonds Pierre-Georges-Roy, les grandes classes semblent avoir été: dossiers d'individus, grandes familles, noms de lieux, divers sujets. L'index du BRH (1925) suit les mêmes lignes directrices: noms de familles, de lieux et de sujets assez précis.

Quant aux inventaires, il est probable que tous ceux qui furent préparés furent également publiés. Le terme inventaire était pris dans son sens large et général: il s'agissait le plus souvent d'inventaires analytiques ou de répertoires. On se rappellera que Pierre-Georges Roy avait commencé la publication de ces «inventaires» dès 1917. De 1920 à 1925, Roy publiera trois instruments de recherche: *l'Inventaire des insinuations du Conseil souverain* en un volume (1921), *l'In-*

ventaire des registres de l'état-civil conservés aux Archives judiciaires de Québec, un volume (1921) et *l'Inventaire des procès-verbaux des grands voyers*, un volume (1923).

Dans les années 1920-1925, ces instruments de travail étaient d'une merveilleuse assistance au chercheur. Leur publication en collection et leur distribution à travers la province les rendaient très accessibles au grand public.

Service aux chercheurs

Côté service aux chercheurs, on peut examiner trois points: réponse aux demandes de renseignements, consultation sur place et fourniture de copies. Dès le rapport 1920-1921, Roy publie la liste des principales demandes de renseignements reçues (p. 350 et sq.); sur un total de 93, on note que 14 réfèrent à la période des débuts, que plus de la moitié (50) concernent le XVII^e siècle, et qu'il y en a seulement 17 pour le XIX^e siècle et 2 pour le XX^e siècle. Dix questions portent sur des noms de lieux et des familles. Le rapport suivant liste 64 questions, avec des proportions assez semblables: 14 pour le XVII^e siècle, 37 pour le XVIII^e siècle, 11 pour le XIX^e siècle et une indéterminée. Les questions sont indicatives de l'intérêt des chercheurs centré sur le régime français et le début du régime anglais. Cela confirme un peu la critique du père J.-B. Gareau, c.s.v., auteur de manuels d'histoire, qui déplore qu'on néglige le régime anglais alors que, écrit-il, «l'histoire comme explication doit être continue du plus récent aux origines premières». ⁴⁶ L'année suivante, Roy ne donne plus la liste des questions, trop nombreuses. En 1923-1924, il dit avoir reçu plus de 1 000 demandes généalogiques, des douzaines de problèmes historiques et avoir fourni au procureur général une abondante documentation sur le Labrador. Il suggère déjà un spécialiste pour la généalogie: «La besogne, dans ce domaine, devient si ardue que je me demande s'il ne serait pas mieux, afin de ne pas nuire à l'efficacité des autres services, de confier ces recherches à un employé qui s'occuperait exclusivement de généalogie. Ce spécialiste pourrait en même temps se charger des corrections et des additions au Dictionnaire généalogique de Mgr Tanguay, besogne importante dont j'ai eu l'honneur de vous parler dans un de mes précédents rapports.» ⁴⁷

Quant à la consultation, elle était difficile, vue l'exiguïté des locaux. Ainsi Roy, en mars 1925, convoque J.-A. Gauthier, de *La Patrie* au 4^e étage du palais de justice, car: «Il n'y a pas assez de place pour les chercheurs aux Archives, jusqu'à ce qu' ils [sic] déménagent.» ⁴⁸ Mais l'accès est libre, libéral. En avril, en réponse à un questionnaire qui lui est transmis par l'Institute of Historical Research de Londres, pour le compte de la Société des Nations, il donne les renseignements suivants: les archives sont ouvertes toute l'année, de neuf à cinq, sauf le dimanche et toutes les archives sont accessibles; il n'y a aucune restriction, aucun frais, et les étrangers sont accueillis comme les Canadiens; il a publié 16 volumes d'inventaires et quatre rapports annuels. ⁴⁹ Quant aux copies, il semble qu'il fasse faire le travail aux frais du demandeur.

Roy se préoccupe aussi de la sécurité des documents. Et dès que les nouveaux locaux furent occupés, le ministre émit des règlements: l'accès à la voûte était interdit sauf aux employés concernés, et la consultation des documents et des livres de bibliothèque devait se faire en présence d'une personne responsable. ⁵⁰

Publications

Dans son Rapport pour 1921-1922, le Secrétaire provincial signalait la parution du premier rapport de l'archiviste de la province. Il ajoutait: «Pour répondre aux vœux unanimes des chercheurs et des historiens, nous avons décidé de publier de temps à autre, en outre du rapport annuel, diverses publications tirées des archives, de nature à populariser les études historiques». Il concluait, sans doute inspiré par Pierre-Georges Roy: «C'est par la connaissance approfondie de la petite histoire que l'on se familiarise scientifiquement à la compréhension des grands événements du passé». ⁵¹

En plus des inventaires dont nous avons parlé plus haut, Roy publiait, de 1921 à 1925, deux volumes d'*Ordonnances, commissions etc., des gouverneurs et intendants de la Nouvelle-France* (en 1924) et cinq rapports annuels.

Les volumes d'ordonnances et commissions étaient particulièrement utiles car les documents avaient été rassemblés de diverses sources en France, à Québec, à Montréal et à Ottawa. Ses rapports annuels comportaient environ 440 pages chacun. À part quelques pages d'introduction ou d'activités, les rapports incluaient des inventaires, des documents et quelques articles. Le premier rapport, qui comprenait documents et articles, avec diverses suggestions et remarques dispersées dans le volume, semble s'être inspiré de la formule déjà utilisée dans le BRH.

Après la parution de ce premier rapport de Roy, Fauteux mélange habilement les félicitations et les critiques. Il lui affirme que l'article élogieux de *La Presse* de la veille était bien mérité. Il suggère cependant un rapport plus élaboré, plus étoffé, plus ordonné.

Massicotte à son tour critique l'ordonnance du rapport. Il suggère que les achats de documents soient signalés. ⁵² Quand le premier rapport a été distribué, Fauteux conclut, avec encouragement: «C'est le cas de dire que vous avez eu bonne presse. Vous avez galvanisé toute la gente qui se dit intellectuelle. Tant mieux. Il faut profiter de cette explosion et faire en sorte que le zèle des puissances surtout ne se ralentisse pas.» ⁵³ Roy lui-même ne peut s'empêcher d'être flatté, d'être satisfait de son premier rapport. Il écrit à Doughty avec fierté: «Je vous suis bien reconnaissant de votre aimable appréciation de mon premier rapport. Il a été très favorablement reçu ici des ministres et des députés. La vieille province de Québec met du temps à se réveiller, mais une fois les yeux ouverts, elle fait vite et bien.» ⁵⁴ Et dans son rapport suivant il fera écho à cette excellente publicité: «Le premier rapport de l'archiviste de la province de Québec a été accueilli très favorablement par toute la presse du pays. Journaux et revues, de langue anglaise comme de langue française, l'ont fait connaître à leurs lecteurs dans les termes les plus élogieux. Pareillement, la plupart des personnages officiels et autres à qui ce rapport a été envoyé ont bien voulu transmettre au département ou à moi-même des accusés de réception tout aussi sympathiques les uns que les autres.» ⁵⁵

Les rapports suivants se limitent le plus souvent à une demi-douzaine d'inventaires ou de séries de documents et à quelques rares articles. Mais dans tous les cas, la table des matières, semblable à celle du BRH, liste les articles et documents sans les regrouper de façon logique. Roy s'assure, pour ses rapports, de la collaboration extérieure, pour les articles, les inventaires et l'édition de textes; les documents publiés ou inventoriés sont, souvent conservés ailleurs qu'aux Archives de la Province de Québec. Il y a quatre inventaires d'archives

judiciaires: pour Rivière-du-Loup par L.-J. Pelletier, pour Trois-Rivières par J.-B.-M. Barthe (1920-1921), pour Chicoutimi par F.-X. Gosselin et pour St-Joseph de Beauce par les protonotaires Vézina et Perron (1921-1922).

E.-Z. Massicotte publie un article sur la *Recrue de 1653* dans le Rapport 1920-1921. Il fait l'inventaire des foies et hommages et le début du répertoire des congés de traite aux Archives judiciaires de Montréal en 1921-1922, un article sur les médecins et chirurgiens de Montréal en 1922-1923, un inventaire des documents et des imprimés concernant les Frères Charon en 1923-1924 et un document sur William Johnson en 1924-1925.

L'abbé Amédée Gosselin, pour sa part, fournit deux articles: l'un sur le patronage des églises en 1922-1923 et l'autre sur le Journal de Bougainville en 1923-1924.

Aegidius Fauteux annote généreusement le *Siège de Québec, 1759*, et William Wood décrit le travail d'archives de la Quebec Literary and Historical Society en 1920-1921. L'abbé Caron édite les procès-verbaux de Collet sur les paroisses (1921-1922). On reproduit un article de la Revue de la *Haute-Auvergne* par Jean Delmas sur M. de Senézergues (1922-1923) et un autre de M. Emile Demaizière sur les Colons de Bourgogne au Canada (1923-1924).

Parmi les séries de documents, en plus de divers mémoires, notons: Lettres et mémoires de Ruette d'Auteuil (1922-1923), les documents sur les jésuites canadiens (1924-1925), la Chambre de Commerce de France et la Cession du Canada (1924-1925).

Les références aux sources sont souvent imprécises, mais dans la majorité des cas, l'origine des documents est suffisamment indiquée. La plupart du temps, on transcrit des registres ou des documents de première main et l'on reproduit l'orthographe de l'original.

Pour suivre le travail en voie d'exécution, et aussi peut-être pour donner plus de variété aux rapports, des séries de documents ou d'instruments de travail sont répartis sur deux ou plusieurs volumes.

La totalité des documents concernent le régime français ou la conquête anglaise, reflétant les intérêts des chercheurs.

Concours d'histoire du Canada

Une tâche spéciale est confiée au directeur des archives par le Secrétaire de la province en 1924. Il s'agit d'un concours d'histoire du Canada qui a pour objectif de «développer les connaissances et l'amour de l'histoire du Canada et tout particulièrement de doter la littérature canadienne d'oeuvres qui resteraient inédites...» Le concours est annoncé en décembre 1924. Le placard porte en gros titre: «Pour faire connaître notre histoire». Le concours est ouvert à tous; les études doivent être rédigées en français ou en anglais, comporter entre 200 et 400 pages papier ministre et être déposées au bureau de l'archiviste avant le premier juin 1926. Un prix de 5 000 \$ sera attribué pour la meilleure étude sur chacun des 12 sujets proposés, et le Secrétaire de la province pourra faire imprimer les études primées, pour les distribuer comme récompense dans les écoles.

Les sujets étaient les suivants: 1. La colonisation de la Nouvelle-France: a-t-on recruté des colons chez les repris de justice et les filles perdues? 2. Pierre Lemoyne d'Iberville; 3. Les martyrs de la Nouvelle-France; 4. Pierre Boucher de

Grosbois; 5. Le conseil souverain de la Nouvelle-France; 6. Le docteur Sarrazin; 7. Le régime seigneurial au Canada; 8. Pierre Gautier de Varennes de la Vérendrye; 9. L'industrie sous le régime français; 10. Le premier parlement du Bas-Canada (1792): son oeuvre législative, ses membres; 11. Histoire d'une paroisse canadienne, au choix des concurrents; 12. Alexander Mackenzie, le découvreur.

Aegidius Fauteux avait fait des suggestions sur le concours, en octobre, et avait proposé comme thèmes Pierre Boucher et l'Industrie sous le régime français.⁵⁶

Ce concours reçoit les éloges de personnalités comme Geo. M. Wrong, un des plus éminents historiens canadiens-anglais, de l'Université de Toronto: «The Province of Quebec is following a most enlightened policy in encouraging authors in this way. I could wish that we had something like it in this province.» et encore: «Certainly, your government, let me say again, is most enlightened in encouraging such work.» William Bennett Munro, de l'Université Harvard, qui avait même songé à présenter, au concours, une version française de son livre sur le régime seigneurial, dirige plutôt ses compliments en direction de Roy: «You have done, and are doing a work of great value. I wish that some of these young historians, who are competing for the prize, would show anything like the assiduity in going to the sources that you have demonstrated.»⁵⁷

Dans son rapport pour 1924-1925, daté du 20 décembre 1925, Roy rapportait que le concours avait provoqué un intérêt considérable. Il avait reçu plus de cinq cents demandes de renseignement. «J'ai lieu de croire qu'une quarantaine d'écrivains prendront part au concours.»⁵⁸

La réputation des archives

Comme nous avons pu le voir, les activités des Archives provinciales de Québec ne passaient pas inaperçues, et les éloges ne seront pas ménagés à Pierre-Georges Roy. Après son rapport de 1923, Fauteux écrit à Roy: «Après trois ans seulement, vous avez déjà assuré aux Archives provinciales du Québec une position incontestable en tête de toutes les institutions du genre au Canada.» M. Boucher de la Bruère, pour sa part, lui affirme: «Il y a au-delà de vingt-cinq ans que vous auriez dû être archiviste en titre...» Oswald Mayrand, directeur de La Presse, lui écrit: «Je souhaite que vous puissiez longtemps encore doter notre province des inestimables fruits de vos infatigables recherches historiques.»⁵⁹

L'année suivante, *La Presse* écrit des articles élogieux sur le RAPQ, et sur les discours de Thomas Chapais et de P.-A. Choquette, qui pressent le gouvernement d'accorder un immeuble pour les archives. Chapais lui-même ne ménage pas ses félicitations: «Cher monsieur Roy. Si comme vous l'écrivez, mon discours au Conseil législatif a produit quelques bons résultats, j'en suis bien heureux. Ce que j'ai dit a été très pauvrement rapporté dans les journaux. Je me suis donné la satisfaction de parler de vous comme vous le méritez, et les rapporteurs ont passé cela sous silence. Sans doute vous n'avez pas besoin de nos témoignages, vos oeuvres parlent pour vous suffisamment. Mais il est juste que le public s'entende dire ce qu'il vous doit.»⁶⁰

Le Soleil, dans son édition du 19 juin 1925, consacre un long article aux archives sous le titre: «La belle et grande oeuvre du classement et de la conserva-

tion de nos archives.» L'article est de Damase Potvin. On y rappelle la création des archives fédérales en 1872, et souligne le travail de E.-Z. Massicotte à Montréal, de Pierre-Georges Roy à Québec, et l'assistance de Simard et David. Enfin, le ministre de l'agriculture, Joseph-Edouard Caron écrit à Roy que sa visite aux archives l'a rempli de joie: «L'oeuvre que vous accomplissez est admirable». ⁶¹ C'était un témoignage de poids, puisqu'il venait d'un ministre du gouvernement.

Roy lui-même semble assez heureux des progrès accomplis depuis 1920. En décembre 1925 dans son rapport pour 1924-1925 il fait un retour en arrière et conclut: «Notre Bureau des archives a eu une croissance rapide, plus rapide que nous n'osions l'espérer lors de sa formation, mais il n'a pas souffert de cet accroissement. Nos différents services se sont organisés régulièrement et sans embarras. Avec le système établi, nous pouvons retracer à peu près tout de suite les pièces qui nous sont demandées».

Une phrase est particulièrement éclairante sur sa philosophie: «La science nous enseigne que le développement dans les choses comme chez les individus doit s'opérer graduellement». ⁶² Il est donc satisfait des progrès graduels qu'il a obtenus, qui cadraient, en gros, avec ses projets et plans initiaux. Ce succès doit cependant, dans une large part, être attribué au support qu'il reçoit de son ministère, et des excellentes relations publiques dont il jouit.

LES AUTRES ACTIVITÉS DE PIERRE-GEORGES ROY

Les autres activités de Roy contribuent aussi à l'appui qu'il reçoit des autorités et du public. Nous verrons maintenant ces autres activités, toutes plus ou moins reliées à ses fonctions de directeur des archives: nous commençons par ses postes officiels à la Commission des monuments historiques et aux archives judiciaires, pour passer ensuite au Bulletin des recherches historiques et à ses publications personnelles. Nous terminerons sur la tenue d'une première semaine d'histoire du Canada qui manifeste l'intérêt grandissant pour l'histoire que l'on trouve au Québec.

La Commission des monuments historiques

Une loi sur les monuments historiques avait été sanctionnée le 21 mars 1922; elle créait une Commission. ⁶³ Les membres en avaient été nommés le 12 avril. Elle était présidée par l'honorable Adélar Turgeon, alors président du Conseil législatif et comptait aussi le sous-secrétaire de la province, C.-J. Simard, Victor Morin, E.-Z. Massicotte, W.D. Lighthall et, d'office, le ministre David. Pierre-Georges Roy en était le secrétaire. Il écrira ironiquement à son ami l'abbé Gosselin du Séminaire de Québec: «Je n'avais pas assez de besogne sur le dos comme archiviste. J'ai accepté celle de secrétaire de la Commission des monuments historiques». ⁶⁴

La Commission avait essentiellement pour tâche l'identification et la préservation des monuments et lieux historiques. Elle se met au travail dès le 13 juin. Sa première manifestation publique fut le dévoilement des statues de La Vérendrye et de Pierre Boucher que l'on installait sur la façade du palais législatif, le 22 septembre. *Le Soleil* commentait à cette occasion: «L'on accorde aujourd'hui plus d'attention à l'étude de l'histoire du Canada dans nos écoles; nos solennités

patriotiques se multiplient, prennent plus de signification en devenant plus pratiques, et de toutes façons, l'on cherche à vulgariser l'histoire, à faire mieux connaître ceux qui l'ont faite».

La Presse pour sa part, avait souligné le 20 septembre, que l'honorable Turgeon avait proposé la création d'un musée: «...on doit accueillir avec des applaudissements la proposition de l'honorable Adélarde Turgeon de créer un musée particulièrement destiné à abriter nos trésors historiques».

Dès la première année, la Commission accumule listes et dossiers. On dénombre 17 vieilles églises et chapelles du régime français: on photographie intérieurs, extérieurs et détails d'ornementation. On photographie aussi les quelques forts du régime français encore debout. On fait de même pour les quelques douzaines de moulins à vent, et la Commission contribue à la restauration de deux d'entre eux, à Cap-Saint-Ignace et à Saint-Grégoire de Nicolet. On photographie également les quelque 400 calvaires et chemins de croix trouvés moitié dans la région de Montréal, avec l'assistance active de Massicotte, moitié dans la région de Québec.

On a copié bon nombre d'inscriptions commémoratives à l'intérieur des chapelles, édifices publics, etc. On espère mettre en sûreté les statues de bois des Quevillon et Baillargé que l'on fait photographier également. Enfin la Commission a fait photographier les vieilles maisons du régime français «avant qu'elles ne soient choses du passé.»

La Commission commande également des statues de Joliet et Iberville pour installer sur la façade du parlement. Elle annonce son intention de faire ériger des plaques commémoratives le long des routes pour désigner les lieux historiques. Dans son premier rapport, daté du 12 décembre 1923, la Commission fait appel à la coopération du public: «Il faut donc créer une opinion publique très forte en faveur des vieilles choses. Une fois le courant établi, la tâche de la Commission deviendra plus facile et partant plus productive». ⁶⁵

Pierre-Georges Roy signera le livre de la Commission *Les monuments commémoratifs de la province de Québec*, publié en 1924 en deux volumes. Il avait assemblé sa documentation au cours des années, et déjà, au début de 1918, il avait envoyé aux archives fédérales ses «notes» sur les monuments commémoratifs canadiens tant au Canada qu'aux États-Unis, en France et en Angleterre. ⁶⁶ *Les monuments commémoratifs* seront bien reçus. *La Patrie* et *la Presse* s'en font l'écho les 18 et 19 juin. L'historien J.C. Webster du Nouveau-Brunswick écrira de ces livres: «They are a great credit to you and to your province. They should serve as an incentive to the rest of Canada». Et le premier ministre du Canada, W.L. Mackenzie King rendra hommage à Pierre-Georges Roy pour son travail aux archives et à la Commission et associe ce travail à celui effectué au niveau fédéral: «It is pleasing to note the activity and enterprise of your department... the work that you are doing in Quebec as well as the work we are doing here will be greatly appreciated by future historians. Quebec in particular has much in memories of the past, and you have done well to produce such excellent volumes». ⁶⁷ En 1924 et 1925, Roy reste intimement lié aux activités de la Commission qui continue à diversifier ses interventions.

Elle place sur les routes une cinquantaine d'inscriptions historiques bilingues, ce dont *La Presse* la félicite, le 1^{er} mars 1925. Elle obtient en don de la famille

Dobell la maison des Jésuites, à Sillery, que l'on croit être la plus vieille habitation de toute l'Amérique du nord, et désire en faire un musée. Des négociations sont entreprises pour l'achat de la maison Laurier à Arthabaska⁶⁸ et pour la restauration de la Chapelle Cuthbert de Berthierville. Elle fait placer une plaque sur la maison natale de Antoine Gérin-Lajoie, auteur de *Jean Rivard, défricheur*, à Yamachiche, et le 14 septembre 1924, un petit volume est publié à cette occasion.⁶⁹

La Commission continue la recension des vieilles maisons, cette fois de celles antérieures à 1800; on en trouve une quarantaine. Marius Barbeau offrira ses services pour les photographier.⁷⁰ Et elle commence à faire de même pour les vieilles églises. Roy écrit aux diocèses à ce sujet en août 1925.⁷¹

La Commission recommande une statue pour Mgr Plessis et une plaque, à La Havane, à Cuba, pour la sépulture d'Iberville. Elle recommande surtout dans son second rapport, «de construire au plus vite le musée d'ethnographie dont il a été question à une des dernières sessions de la législature. Quand on aura entassé dans ce musée quelques spécimens de chacun des objets dont se servaient nos ancêtres, il nous semble que ceux qui s'intéressent au passé verront avec moins de tristesse tant d'objets intéressants transportés aux États-Unis pour enrichir les musées et les résidences princières. Il est grand temps d'y voir, car, déjà, bien des choses précieuses sont quasi introuvables».⁷²

La Commission maintient des relations assez amicales avec la Commission (fédérale) des parcs nationaux. Le commissaire, J.-B. Harkin, consultera Roy sur les plaques historiques que le fédéral commence à poser en 1924.⁷³

L'action de la Commission sera très énergique et les résultats plus visibles que ne pouvaient l'être ceux des Archives de la province.

Les archives judiciaires de Québec

Dès 1920, Pierre-Georges Roy avait demandé à quelques dépôts d'archives judiciaires de lui fournir l'inventaire de leurs archives.⁷⁴ Au cours des années suivantes, il en publiait quatre dans ses rapports annuels. En 1921, il publiait en un volume, *l'Inventaire des registres de l'état-civil conservés aux archives judiciaires de Québec*. C' est donc dire qu'il était fort convaincu de l'intérêt historique de ces archives.

Et le 22 novembre 1921, E.Z. Massicotte, directeur des Archives judiciaires à Montréal avait écrit à Roy: «... un jour ou l'autre le département des archives provinciales prendra la surveillance des archives judiciaires...»

En 1922, à la suite du décès du «gardien des archives judiciaires» de Québec, J.-B. Caouette, Pierre-Georges Roy s'était fait nommer à sa place.⁷⁵ Il recevait pour cette fonction un traitement de 900 \$, soit la moitié de ce que le poste commandait auparavant. Il dépendait, dans ce rôle, du protonotaire de la cour supérieure, et ultimement, du procureur général. Fauteux, dans une lettre du 30 novembre 1922, le félicitait de cette nouvelle nomination et concluait: «Vous tenez maintenant toutes les archives dans vos mains».⁷⁶ C'était aller un peu vite. Mais Roy avait certainement préséance sur les autres directeurs. Il était aussi près du ministre et en profitera.

Dès le 15 janvier 1923, il fait appel au procureur général Taschereau, qui est aussi Premier ministre. Il passe en revue son personnel: un bon assistant, DeBlois, 2 malades ou incompetents, 1 nécessaire pour répondre au public (Paquet) et deux copistes. Il demande d'employer temporairement Pierre de Varennes pour chercher les documents relatifs à la cause sur la frontière du Labrador. Taschereau lui répond: «Venez donc me voir, nous réglerons ainsi les choses plus rapidement». De Varennes est engagé.⁷⁷

À l'automne 1923, Roy suggère le déménagement des archives dans la nouvelle construction du palais de justice. Galipault, ministre des travaux publics, promet d'en parler au Premier ministre.⁷⁸

Quelques jours plus tard, Roy est averti que les archives iront au dernier étage de la nouvelle construction.⁷⁹ Roy a donc des succès également aux archives judiciaires.

Le Bulletin des recherches historiques

Le Bulletin avait été fondé par Pierre-Georges Roy en 1895. Il portait le titre de: *Recherches historiques. Bulletin d'archéologie, d'histoire, de biographie, de bibliographie, de numismatique etc., etc.* Mais il sera plus connu sous son nom abrégé et même son sigle BRH. En 1922, la couverture cartonnée porte: Organe de la Société des Études historiques, édité et administré par l'Éclaireur Ltée.

Mais à partir de mars 1923, le bulletin devient l'organe du Bureau des archives de la Province de Québec, et c'est ce qu'on indique sur la couverture, la page de titre n'étant pas modifiée.

Pierre-Georges Roy l'annonce en première page du Bulletin: «Par décision de l'honorable M. Athanase David, Secrétaire de la Province, le Bulletin des Recherches Historiques, avec sa présente livraison, devient l'organe du Bureau des archives de la Province de Québec.» Il indique aussi la politique qui sera suivie: «Le BRH, dans sa modeste sphère, sans mettre de côté les personnages de premier plan, s'efforcera de faire connaître les vertus, les travaux, le dévouement, les actions des petits, des humbles, des inconnus ou des méconnus qui ont bien servi la patrie. Le fonds des Archives de la province de Québec est inépuisable, et le BRH en tirera tout ce qui pourra intéresser et instruire ses lecteurs, ayant en vue, toujours, "que le culte des hommes et des choses de notre passé constitue la meilleure école pour préparer les générations qui lèvent aux tâches de demain"» Le 10 avril, Fauteux commente: «Voilà une heureuse solution: le Bulletin est maintenant assuré de survivre»⁸⁰

Il est, en tout cas, imprimé sur du meilleur papier. Les Archives reçoivent, pour le Bulletin, une subvention annuelle de 1 200 \$. Le montant de 600 \$ sera payé pour les premiers six mois de 1923. Il s'agit d'une entente avec le gouvernement qui achète un certain nombre d'abonnements qui sont distribués gratuitement aux écoles élémentaires, pour le profit des instituteurs. La revue demeure la propriété de Pierre-Georges Roy, mais les droits de publication en sont cédés à l'imprimeur *L'Éclaireur* de Beauceville, en échange d'un certain nombre de copies. Roy s'en explique à quelques reprises.⁸¹

La subvention pour les années 1923-1924 et 1924-1925 sera de 1 200 \$. La revue compte 384 pages en 1923. Elle en contiendra 416 en 1924, grâce à un

numéro double sur le centenaire de A. Gérin-Lajoie. Au début de 1925, Massicotte suggère à Roy de demander une subvention plus importante afin d'augmenter le nombre de pages: «Avec un crédit de 500 \$ il serait possible d'ajouter 8 à 12 pages au BRH. Ce crédit nous serait certainement accordé par l'honorable David sur requête signée par les chercheurs et les archivistes». ⁸²

Roy obtient beaucoup plus. À partir de juillet 1925, la subvention est doublée. Elle passe de 1 200 \$ à 2 400 \$. Le numéro double à 64 pages, dimension qu'il maintiendra jusqu'après 1931.

Même si la revue est reconnue comme «organe des archives» le style n'en changera pas, et elle ne contiendra que quelques petits articles sur les archives et sur l'histoire. Le plus souvent, il s'agit d'extraits d'ouvrages imprimés canadiens ou étrangers. Nous en avons relevé quelques-uns dont deux de Pierre-Georges Roy: «Ce qu'on trouve dans notre petite histoire» et «Appel aux lecteurs pour retracer les registres d'état-civil protestants, 1759-1768». ⁸³ En plus de l'annonce du concours d'histoire du Canada ⁸⁴, on trouve du chanoine David Gosselin «Papiers de famille» ⁸⁵, de l'abbé-Edmond Lacroix «Mes archives paroissiales» ⁸⁶ et d'Aegidius Fauteux, «Hommage à Francis Parkman». ⁸⁷

Travaux personnels

Véritable bourreau de travail, Pierre-Georges Roy, non satisfait de ses tâches officielles, publiait aussi des ouvrages à titre privé. Il disait travailler de six heures du matin à onze heures le soir, et ne pas consacrer de temps aux mondanités.

De 1920 à 1925, il publiera ainsi quatre travaux personnels: *Pages Lévisiennes* (1920-1922), *La famille Tarieu de Lanaudière* (1922) et *Le Vieux Québec* (1923). Plusieurs de ces ouvrages furent achetés par le Secrétariat de la province pour les distribuer en prix dans les écoles.

Ses multiples activités historiques lui apportent honneurs et charges honorifiques. Il devient président de la Section française de la Société royale du Canada en 1923. En 1925, il est nommé membre de la Commission de géographie de la Province de Québec. ⁸⁸ Il reçoit également une médaille de la Société historique de Montréal et un doctorat-ès-lettres de l'Université d'Ottawa.

Même si Roy était bien servi par sa plume, il n'aimait pas les discours, les réunions nombreuses. Mais sa nouvelle notoriété le force à sortir de sa réserve. Ainsi, il avait dû faire une conférence lors de la réception de la médaille de la Société historique, en mai 1925. Fauteux lui écrit par après que sa conférence a été appréciée: «La porte est ouverte maintenant et je ne doute pas que nous nous reverrons dans d'autres tribunes». ⁸⁹ Dès l'automne, il donnera une autre conférence à la Semaine d'histoire du Canada.

La semaine d'histoire du Canada

Cette semaine promettait d'être un nouveau départ pour l'historiographie québécoise. Elle avait été proposée par l'abbé Groulx, endossée par la Société historique de Montréal et organisée par son secrétaire, Victor Morin. Ce dernier en expliquait les raisons: «Ajoutons... qu'il ne suffit pas de provoquer l'amour des études historiques; il faut que ceux qui s'y livrent sachent procéder avec méthode, recueillir ce qui est utile et laisser de côté le verbiage, coordonner les notes, en

dresser un plan de présentation, les rédiger d'une manière convenable, les présenter sous une forme attrayante et enfin prendre les mesures nécessaires pour en assurer la diffusion. Nous ne possédons guère de pédagogues qui puissent diriger sûrement nos étudiants dans cet art difficile; chacun met à profit ses talents naturels, mais aussi une oeuvre d'un mérite réel courra parfois le risque de manquer son but faute de direction suffisante.»⁹⁰

À cette déficience méthodologique il fallait ajouter le manque de connaissances générales en histoire dont l'abbé Groulx lui-même avait été victime, ses études européennes ayant été consacrées à la philosophie plutôt qu'à l'histoire. Il regrette, dans ses mémoires, que Doughty et les autres membres du personnel des Archives publiques du Canada, tout en étant très serviables, ne l'aient pas guidé dans ses recherches et que les archives provinciales aient été inexistantes, dans les années 1915-1920.»⁹¹

«C'est principalement pour remédier à cette lacune», poursuit Victor Morin, «que la Société historique de Montréal a fondé cette Semaine d'histoire et qu'elle a invité des personnalités éminentes parmi nos éducateurs et nos écrivains, à faire profiter le public de leur science en donnant à ceux qui s'intéressent aux études historiques telles directives que l'expérience leur aura inspirées.»⁹²

La Semaine fut tenue du 23 au 27 novembre à la Bibliothèque Saint-Sulpice. Plusieurs des séances d'étude touchaient de près aux archives: «La formation de l'archiviste», par le R.P. A.M. Mignault o.p. , «Les Archives de la province», par Pierre-Georges Roy, «Les Archives nationales canadiennes», par Gustave Lanctôt. Mais les deux études sur les archives étaient surtout descriptives, et celle du Père Mignault, assez générale et théorique, ne collait pas de très près à la réalité québécoise.

Les autres conférences étaient plus centrées sur la méthodologie historique. La semaine réunissait les principales personnalités et experts de l'histoire au Québec et était preuve de l'intérêt grandissant pour l'histoire à tous les niveaux de l'enseignement. Elle manifestait également les tendances idéologiques de la période: croyance en une histoire scientifique, mais tempérée par le sentiment religieux et par le sentiment national; promotion de la monographie pour faire avancer les connaissances en histoire.

Ce vif intérêt pour l'histoire et ses méthodes se manifestait avec encore plus de force au niveau du Canada: création de la *Canadian Historical Review* à Toronto en 1920, celle de la Canadian Historical Association / Société historique du Canada en 1922. Au milieu des années 20, de plus en plus d'universitaires anglophones poursuivent leurs recherches aux Archives publiques à Ottawa et utilisent la nouvelle documentation. L'historien A.L. Burt, dans une lettre à sa femme remarquait: «It is very interesting to see the actual renaissance of Canadian history in course of preparation...» Et son biographe Lewis Thomas commentait: «The mid-1920s saw the first flowering of Canadian history based on scientific methods as modern historians define the term, with its exhaustive search for evidence and critical evaluation of primary sources.»⁹³

CONCLUSION

Après cinq ans seulement, le Bureau des archives s'était fait connaître et jouissait d'une excellente réputation, surtout grâce aux *Rapports de l'archiviste de la province de Québec*, cités sous le sigle RAPQ, et aux *Inventaires des archives de la province de Québec* qui continuaient à être publiés régulièrement.

Même si Pierre-Georges Roy ne faisait pas tout lui-même, car il était assisté de quelques employés aux archives, c'est à lui que revenait une très large part du mérite de cette réussite. Et nous pouvons souscrire au jugement porté par Gilles Héon: «Pierre-Georges Roy s'inscrit alors dans un début de revalorisation des documents d'archives comme source essentielle de tout travail historique.»⁹⁴

Si Roy n'a pas fait avancer de façon substantielle la concentration et la sauvegarde des archives anciennes conservées dans les ministères, cela est dû à l'absence de législation et de règlements appropriés et à la modicité des espaces alloués aux archives. Cela est dû également à l'esprit conservateur de Roy et à son concept trop étroit de l'histoire et, partant, des archives. Doughty avait vu juste: Roy avait une passion pour la petite histoire qui lui faisait sous-estimer la mission de l'histoire et des archives.

Quant à son conservatisme, qui le portait à respecter le statu quo, il ne datait pas d'hier, car dès 1893, il fondait l'hebdomadaire *Le moniteur* de Lévis pour défendre les idées conservatrices.⁹⁵

Il n'en reste pas moins que la période 1920-1925 fut brillante et féconde pour Roy et pour les Archives.

Bernard Weilbrenner L'auteur a commencé sa carrière d'archiviste en 1952 aux Archives publiques du Canada. Il fut par la suite directeur des Archives du Québec de 1963 à 1967, directeur adjoint des Archives nationales du Canada de 1968 à 1986 et conseiller spécial pour cette dernière institution jusqu'à sa retraite en 1988.

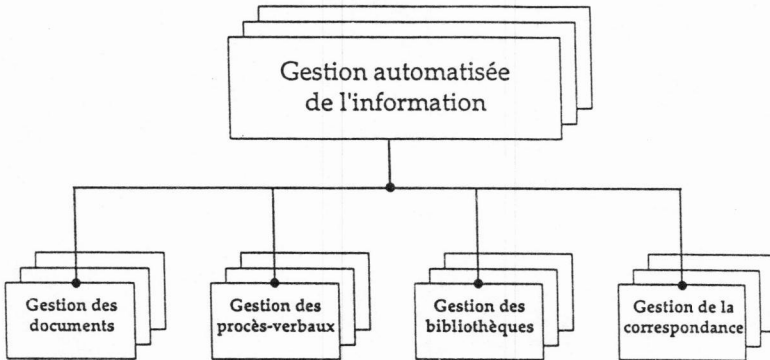
NOTES

1. Bernard Weilbrenner, «Les archives provinciales du Québec et leurs relations avec les archives fédérales, 1867-1920», 3e partie. *Archives*, vol. 18, no 3, (déc. 1986), p. 6-7.
2. *Ibid.*, 4e partie. *Archives*, vol. 18, no 4 (mars 1987), p. 8-19.
3. Aegidius Fauteux, «Nos Archives», *Action française*, jan. 1921, p. 42-47.
4. Archives nationales du Québec à Québec, Fonds du Secrétaire provincial, Arrêté ministériel, 2 septembre 1920.
5. Bernard Weilbrenner, *op. cit.* 4e partie, p. 17-18.
6. Archives nationales du Canada, Fonds Archives nationales du Canada, RG37, (à l'avenir ANC, RG37) vol. 22.
7. ANC, RG37, Registre de lettres envoyées, no 14, A.G. Doughty à Thomas Chapais, 8 nov. 1920.
8. ANC, RG37, vol. 22, P.-G. Roy à A. G. Doughty, 6 nov. 1920.
9. *Ibid.*, 10 nov. 1920.
10. ANC, RG37, Registre de lettres, vol. 14, p. 44-46: A.G. Doughty à Thomas Chapais, 18 nov. 1920.

11. Archives nationales du Québec à Québec. Fonds Archives nationales du Québec (à l'avenir ANQQ, Archives), A. Fauteux à P.-G. Roy, 31 janv. 1921.
12. Joseph-Edmond Roy, *Histoire de la seigneurie de Lauzon* (Lévis 1897), p. II.
13. Rapport de l'archiviste de la Province de Québec (à l'avenir RAPQ) 1921-1922.
14. E.-Z. Massicotte, «*Arrêts, Édits, Mandements, etc.*», (Montréal, 1919). Préface.
15. RAPQ 1920-1921, pp. VIII-IX.
16. ANQQ, Archives, A. Fauteux à P.-G. Roy, nov. 1921.
17. RAPQ 1921-1922, p. VI, VII.
18. RAPQ 1924-1925, p. XI.
19. RAPQ 1924-1924, p. XII.
20. ANQQ, Archives, A. Fauteux à P.-G. Roy, 7 déc. 1921.
21. Canadian Historical Association, 1921, p. 126-154.
22. ANC, RG37, vol. 14, A.G. Doughty à Thomas Chapais, 18 nov. 1920.
23. *Ibid.*, vol. 22, P.-G. Roy à A.G. Doughty, 22 fév. 1922
24. A. Fauteux, «Nos Archives», *Action française*, janvier 1921, p. 47.
25. ANC, RG37, vol. 14, A.G. Doughty à Wm Wood, 15 jan. 1921.
26. Québec, Journal de l'Assemblée législative, 1923-1924, 3 mars 1924, p. 317.
27. *Action française*, juin 1921, p. 42.
28. RAPQ 1929-1930, introduction, p. V.
29. RAPQ 1922-1923, p. XII.
30. ANQQ, Archives, B. de la Bruère à P.-G. Roy, 7 fév. 1924.
31. *Ibid.*, A. Fauteux à P.-G. Roy, 8 jan. 1924.
32. RAPQ 1924-1925.
33. Lettre citée par John Archer, *A Study of Archival Institutions in Canada*, (Thèse, Université Queen's), Kingston 1969, p. 404; voir aussi Louis Garon, «Les Archives gouvernementales aux Archives nationales du Québec». *Archives*, vol. 18, no 4, (mars 1987), p. 23.
34. ANQQ, Fonds du Secrétaire provincial, Dossier E4-765.
35. RAPQ, 1922-23, p. X-XI.
36. Voir: Archives du Québec, *État général des archives publiques et privées*, Ministère des Affaires culturelles, 1968, p. 43.
37. ANC, RG37, Registre de lettres envoyées, vol. 14, p. 576-577, A.G. Doughty à Athanase David, 19 déc. 1921.
38. ANQQ, Archives, Dossier Claude de Bonnault, 4 août 1924.
39. *Ibid.*, C. de Bonnault à P.-G. Roy, 26 avril 1925.
40. *Ibid.*, 2 sept. 1925.
41. *Ibid.*, 28 fév. 1925.
42. *Ibid.*, 28 oct. 1925.
43. A.G. Doughty: *Les Archives canadiennes et leur champ d'action*, Ottawa, 1925.
44. RAPQ 1920-1921, p. 409.
45. ANQQ, Archives, E. Fabre-Surveyer à P.-G. Roy, 13 sept. 1924.
46. *Ibid.*, J.-B. Gareau à P.-G. Roy, 24 mars 1925.
47. RAPQ 1923-1924, p. VI.
48. ANQQ, Archives, P.-G. Roy à J.-A. Gauthier, 2 mars 1925.
49. *Ibid.*, P.-G. Roy à l'Institute of Historical Research, 7 avril 1925.
50. *Ibid.*, C.-J. Simard à P.-G. Roy, 5 août 1925.
51. Québec, *Rapport du Secrétaire et Registraire de la province*, 1921-1922, p. 9.
52. ANQQ, Archives, E.-Z. Massicotte à P.-G. Roy, 3 jan. 1922.
53. *Ibid.*, A. Fauteux à P.-G. Roy, 28 jan. 1922.
54. *Ibid.*, P.-G. Roy à A.G. Doughty, 28 jan 1922.
55. RAPQ 1921-1922, p. V.
56. ANQQ, Archives, A. Fauteux à P.-G. Roy, 21 et 22 oct. 1924.
57. *Ibid.*, W.B. Munro à P.-G. Roy, 28 mai 1925.
58. RAPQ 1924-1925, p. VIII.
59. ANQQ, Archives, O. Mayrand à P.-G. Roy, 21 fév. 1924.
60. *Ibid.*, Thomas Chapais à P.-G. Roy, 11 mars 1925.
61. *Ibid.*, Joseph-Édouard Caron à P.-G. Roy, 3 juillet 1925.
62. RAPQ 1924-1925, p. VIII.
63. 12 Geo. V, ch-30.
64. ANQQ, Archives, P.-G. Roy à Gosselin, 11 sept. 1922.
65. Québec, Commission des monuments historiques, *Premier Rapport*, 1922, p. XVI.
66. ANC, RG37, vol. 22, P.-G. Roy à A.G. Doughty, 20 fév. 1918.
67. ANQQ, Archives, J.-C. Webster à P.-G. Roy, 11 fév. 1924; W.L.M. King à P.-G. Roy, 20 juin 1924.
68. *Ibid.*, L.A. Richard à P.-G. Roy, 9 mai 1925.
69. La Commission des monuments historiques, *Le Centenaire de Gérin-Lajoie, Québec*, 1925, 62 pages.
70. ANQQ, Archives, Marius Barbeau à P.-G. Roy, 6 fév. 1924.
71. *Ibid.*, Lettres de P.-G. Roy aux diocèses, 20 août 1925.
72. Québec, Commission des monuments historiques, *Rapport*, p. XVII.
73. ANQQ, Archives, J.-B. Harkin à P.-G. Roy, 6 février 1924.
74. *Ibid.*, J.M. Barthe à P.-G. Roy, 30 nov. 1920, demandant 75 \$ pour préparer l'inventaire des archives judiciaires des Trois- Rivières.

75. ANQQ, Fonds du Conseil exécutif, Arrêté en conseil, 13 nov. 1922.
76. ANQQ, Archives, A. Fauteux à P.-G. Roy, 30 nov. 1922.
77. *Ibid.*, Taschereau à Roy, 20 janvier 1923.
78. *Ibid.*, Galipault à P.-G. Roy, 13 nov. 1923.
79. *Ibid.*, Sous-ministre des Travaux publics à P.-G. Roy, 21 nov. 1923
80. *Ibid.*, A. Fauteux à P.-G. Roy, 10 avril 1923.
81. *Ibid.*, Lettre de P.-G. Roy à E.-Z. Massicotte, 15 nov. 1927 et lettre de Roy au directeur du *Progrès du Saguenay*, 7 déc. 1928.
82. *Ibid.*, E.-Z. Massicotte à P.-G. Roy, 7 jan. 1925.
83. BRH, 1925, p. 563-564.
84. BRH 1925, p. 31-32.
85. BRH 1922, p. 108-110.
86. BRH 1923, p. 232-235.
87. BRH 1925, p. 177-183.
88. ANQQ, Archives, C.-J. Simard à P.-G. Roy, 20 février 1925.
89. *Ibid.*, A. Fauteux à P.-G. Roy, 1er juin 1925.
90. Victor Morin, *La Semaine d'histoire du Canada*, Montréal, 1925.
91. Lionel Groulx, *Mes mémoires*, Montréal, Tome I (1970), p. 295-296.
92. Victor Morin, *op. cit.*, p. 4.
93. Lettre de A.L. Burt à sa femme, 13 juillet 1926. Citée dans Lewis Thomas, *The Renaissance of Canadian History. A Biography of A.L. Burt*, Toronto, 1975, p. 92.
94. Gilles Héon, «Bref historique des Archives nationales du Québec», *Archives* 70.2 (1970), p. 27.
95. Marc Tessier, «Pierre-Georges Roy, pionnier des archives et de l'histoire du Canada», *Archives*, vol. 20, no 2 (automne 1988) p. 14.

Gestion de l'information



11000011
11010110
11000010
11000001

La société de
programmation

COBA inc.

Siège social
475, rue Saint-Charles Ouest
Longueuil (Québec)
J4H 3X1
(514) 651-7969 / 651-1213

Succursale de Québec
860, rue des Rocailles
Québec (Québec)
G2J 1A5
(418) 623-8502 / 623-8605